

RECTIFICATIF N° 79/597 du 26/10/79

au décret 79/435 du 7 Juillet 1979  
portant nomination de Monsieur ~~LOKALA-MOBEZA~~  
en qualité de Directeur des Activités Socio-  
Economique à la Direction Générale de la  
Jeunesse.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Au lieu de :

ARTICLE IER..- Monsieur ~~MOBENZA-LOKALA~~ est nommé Directeur des Activités Socio-  
Economiques à la Direction Générale de la Jeunesse.

Lire :

ARTICLE IER..- Monsieur ~~LOKALA-MOBEZA~~ Emmanuel est nommé Directeur des Activités  
Socio-Economiques à la Direction Générale de la Jeunesse.

Le reste sans changement

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Jeunesse,

Gabriel OBA-APOUNOU.

Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.

Fait à Brazzaville, le 26 OCTOBRE 1979

COLONEL Louis SILVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Henri LOPES